



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 12 JUILLET 2013 -

Etaient présents : Mme ANDRE-LAMAT, Mme BARBEYRON, M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, Mme DINCLAUX, M. DUTHOIT, Mme EDWARDS, M. GARRIGUES, M. GIRON, M. GOZE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme KOCIEMBA, M. LAÛGT, M. MASEGOSA, Mme VELASCO-GRACIET

Etaient représentés : Mme BERTHAULT, M. DUBERNET, Mme FROMENTIN, M. GABILLIET, M. GARCIA, M. MARSAT

Etaient invités : M. BUGEAU représentant de M. le Recteur, Mme LARGOUET, Mme LENOIR, Mme ONILLON

M. le Président ouvre la séance à 9 H 15. Il informe le Conseil des prochains recrutements au sein de l'équipe de direction administrative :

- Mme ONILLON, nouvelle directrice des affaires financières
- Mme MEOULE-DARRIET, nouvelle directrice des ressources humaines
- M. VALAT, nouveau directeur de la scolarité

Il annonce également le recrutement à compter du 1^{er} septembre d'une assistante sociale des personnels qui travaillera à mi-temps au sein de notre établissement.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 21 JUIN 2013

M. le Président, après avoir invité les membres présents à présenter leurs demandes de modification du projet de procès-verbal, propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal de la séance du 21 juin 2013.

II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Mme LENOIR présente aux membres du Conseil les grandes orientations de la préparation du budget 2014.



Au niveau des éléments de contexte, le dernier rapport de la Cour des Comptes indique, que « pour tenir ses engagements budgétaires vis à vis de la Commission européenne, des efforts accrus doivent être engagés afin de réduire les dépenses publiques de 13 milliards d'euros en 2014 et de 15 milliards en 2015 ». La Cour estime la hausse tendancielle de la masse salariale de l'État à 1,3 milliard d'euros par an sous l'effet des mesures salariales catégorielles et des avancements automatiques induits par « le GVT (glissement, vieillesse technicité) positif ». À effectifs stabilisés, ainsi que le gouvernement l'envisage, cela suppose de mener une politique salariale très rigoureuse qui combine le gel du point de la fonction publique ou une très faible revalorisation de celui-ci, une réduction importante des mesures catégorielles et un ralentissement des déroulements de carrière. Pour préserver une progression des rémunérations des fonctionnaires de l'État, la Haute juridiction propose, après les suppressions de postes découlant de la RGPP, 10 000 nouvelles suppressions de postes (ETP) par an. Ces suppressions pourraient concerner les universités.

La Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) est la 12ème et dernière mission du budget général de l'État considérée « prioritaire » par le gouvernement. Elle verra à ce titre ses crédits de paiement rester stables entre la LFI (loi de finances initiale) 2013 et le PLF (projet de loi de finances) 2014. Pour mémoire, déduction faite des dépenses incompressibles comme les cotisations Pension Civile, et alors que ces crédits avaient augmenté en 2013 de 2,2 % par rapport à 2012, cette augmentation s'était traduite, pour notre université, par une augmentation du gel de crédits de plus de 200 000 € et par une baisse globale de la dotation de fonctionnement de plus de 14%.

L'analyse du compte financier 2012 rappelle que pour la deuxième année consécutive, l'établissement a affiché un résultat excédentaire (+1 262 462 €), rompant avec les années précédentes. L'université disposait au 31 décembre 2012 d'un fonds de roulement arrêté à 7 928 334 €, soit 36 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, niveau bien supérieur au ratio prudentiel préconisé désormais par le Ministère (15 jours de fonctionnement).

Le bon résultat de 2012 s'explique surtout par le taux d'exécution des crédits de fonctionnement sur le résultat de l'exercice 2012 qui s'est établi à moins de 90% (938 430€ non consommés, hors crédits sur contrats de recherche). A contrario, l'université a exécuté sa masse salariale à 99.76%. Ce taux illustre à la fois l'extrême tension sur ce poste de dépense qui représente plus de 82% du budget mais aussi le caractère éminemment nécessaire de l'ensemble des mesures engagées pour maîtriser son évolution (maîtrise des transformations d'emplois, recrutement prioritaire d'ATER à temps plein, non-affectation d'ATER sur 1/3 des postes vacants d'enseignants-chercheurs).

Si lors du vote des grandes masses 2013, le Conseil d'Administration avait affirmé une volonté de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 200 000€, afin de pouvoir satisfaire ses besoins en investissements récurrents en utilisant principalement la capacité d'autofinancement générée et de préserver ainsi le niveau du fonds de roulement afin de garantir la pérennité de l'établissement, le cadrage 2014 vise le strict équilibre au niveau du compte de résultat.

A ce stade de la préparation du budget 2014, et dans l'attente d'informations plus précises qui devraient être communiquées vers le mois de novembre, l'université envisage deux scénarii d'évolution de la Subvention pour Charge de Service Public : la première table sur un maintien du niveau de gel de crédits, la seconde repose sur l'anticipation d'une nouvelle augmentation de 200 000 € de ce gel de crédits.

Au terme de la confrontation de ces prévisions de recettes avec nos prévisions de dépenses basées en fonctionnement sur la moyenne de dépenses « non obligatoires » observée des 3 dernières années de dépenses et en masse salariale sur la projection de la dépense moyenne attendue des 4 derniers mois de l'exercice 2013, l'université doit résoudre



une équation portant a priori déséquilibre de 408 000€ à 608 000€ en section de fonctionnement.

Sur le volet investissement, et au vu du poids que représente les dépenses d'amortissement dans les dépenses de fonctionnement, la réalisation de la majorité des projets d'investissements immobiliers est conditionnée au financement extérieur des opérations identifiées (Maison de la Recherche, Bâtiment K).

Dans le cadre de la préparation du DOB 2013, nous estimions à 1,2 M€ le niveau de dépenses incompressibles en termes de travaux de maintenance de notre patrimoine immobilier (600 000€) et de renouvellement de notre parc informatique (600 000€).

Pour 2014, au vu de l'importance déjà signalée des projets d'investissement de la DSI et de certains projets de renouvellement du parc automobile ou de plateau technique télévision, il est proposé d'arrêter l'ouverture de crédits en section de capital à 1,52 M€ financés à hauteur de 1,02 M€ par notre Capacité d'Auto-Financement et par 0,5 M€ par prélèvement sur notre Fonds de Roulement.

Le projet présente également les différentes mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour rétablir les conditions de l'équilibre de fonctionnement :

- Si le gel de crédits se maintient au niveau de 2013, l'établissement devra « combler » un déséquilibre de 408 000 €. Ce déséquilibre sera comblé par

1. Une réduction des crédits ouverts « non obligatoires » (c'est-à-dire notamment hors amortissements et contrats pluriannuels) en masse 10 de 6% des crédits ouverts en 2013. Cette compression génèrera une économie de 210 760 €. Considérant le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en 2012, cet objectif semble réalisable, d'autant que 2012 a dans le même temps vu une augmentation sensible de postes a priori compressibles : « frais de réception » (251 000€ en 2012, soit +20%), « frais de mission » (983 393€ en 2012, soit +10%).
2. Une réduction dès la rentrée 2013 de l'équivalent de 4 ETP de contractuels BIATS, qui représentera, par extension en année pleine en 2014, une économie de 98 000 €. Cette mesure, sensible au vu du sous-encadrement BIATS reconnu par le Ministère qui classe notre université à la 74ème place sur 77 établissements, portera prioritairement soit sur les services ayant bénéficié d'une augmentation d'ETP en 2012/2013 soit sur la gestion des suppléances et des renforts ponctuels.
3. Un gel de postes d'Enseignants-chercheurs (hypothèse 10 postes portant soit sur le potentiel actuel soit prioritairement sur les éventuels nouveaux postes dits Fioraso), qui représentera en 2014, sur la base de 4/12ème (mesure prenant effet en septembre 2014), pour une économie totale de 100 000 €.

- Si le gel de crédits augmentait à nouveau de 200 000 €, l'établissement devrait envisager deux nouvelles actions, en complément de celles mentionnées supra :

1. Une augmentation de la réduction des crédits de masse 10 qui serait dans ce cas basés, non plus sur 6%, mais sur 10% de l'allocation 2013 sur postes non-obligatoires, soit une économie globale de 346 706 €
2. Un maintien des mesures portant sur les postes BIATS et le « gel de postes d'Enseignants-chercheurs ».
3. Un nouveau recalibrage de l'offre de formation qui devra représenter une économie de 64 048 €, soit en année pleine une réduction d'un total de près de 4 000 heures ((64 048/52(*3))

Quel que soit l'hypothèse 2014, l'établissement envisage ainsi pour la première fois d'agir de manière volontaire sur le taux d'occupation des emplois (dont les effets sur la masse salariale sont liés à la différence du coût moyen d'un emploi occupé par un titulaire et du coût moyen de ce même emploi utilisé autrement). Cette action sera engagée dans le respect des engagements du Projet Annuel de Performance, et donc dans la limite contractuelle des 90% que l'établissement s'est fixée comme plancher s'interdisant ainsi d'abuser de la solution « gel de poste ». Sur la base du constat de l'impact financier de



l'augmentation du taux d'occupation des emplois enseignants à la rentrée 2013 (+14 postes « occupés »), l'université recherche ici prioritairement à rétablir dès la rentrée 2014 le taux d'occupation observé à la rentrée 2012 (93% pour les enseignants et 94% pour les BIATS).

En tout état de cause, et afin d'engager l'établissement dans une logique d'anticipation d'une évolution orientée durablement à la baisse des moyens délégués par l'Etat, et soucieux d'adapter son offre de formation à un potentiel d'enseignement susceptible d'être affecté par la maîtrise du taux d'occupation des emplois, l'établissement envisage de procéder à une nouvelle révision de l'offre de formation. A ce titre, à la rentrée prochaine une commission de travail sera constituée. Elle aura pour mission de faire des propositions au CA concernant les masters recherche. En effet, à la faveur des bilatérales, il est apparu que la multiplication des parcours au sein des masters recherche entraîne une diminution consternante du nombre d'étudiants inscrits dans chaque parcours (parfois 3 étudiants). Au-delà de l'aspect financier, c'est aussi la dimension pédagogique qui est à questionner. Une attention particulière sera également portée aux effectifs inscrits aux préparations à l'agrégation.

L'université devra également poursuivre le travail engagé dans le cadre de la préparation du budget 2012 sur l'augmentation de ses ressources propres, en visant principalement un développement de ses activités de formation continue.

Dans le cas d'une compression plus importante encore de la subvention pour charge de service public, nous proposons de rechercher l'équilibre en renforçant l'ensemble des mesures citées précédemment.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président donne ensuite la parole aux membres du Conseil.

Monsieur GOZE demande des précisions sur les prochaines vagues de création de postes annoncées par le Ministère et sur les marges de manœuvre qu'elles peuvent apporter à l'établissement.

Monsieur JOURDAN rappelle que certaines universités se sont, dès cette année, servi des postes créés pour équilibrer les budgets de masse salariale en « gelant » les postes.

Monsieur BEYLOT demande des informations complémentaires sur la prévision d'augmentation de la Subvention Pour Charges de Services Publics qui passerait de 71 249 732 € en 2013 à 73 562 142 €, soit une augmentation de plus de 2,3 millions d'€.

Mme LENOIR précise que cette augmentation globale masque à la fois une diminution attendue des crédits de fonctionnement et une augmentation de la masse salariale liée principalement à la hausse des cotisations Pension Civile et à la prise en charge en année pleine des 13 postes créés à la rentrée 2013.

Monsieur GARRIGUES rappelle ses propos tenus lors de la réunion de la Commission des Moyens et souhaite que l'établissement se dote d'un véritable plan pluriannuel d'investissement et d'un plan pluriannuel de fonctionnement.

Monsieur RAMBAUD rappelle l'objectif posé par l'établissement consistant à couvrir un maximum de ces investissements « incompressibles » par la Capacité d'Auto-Financement alimentée principalement par la dotation aux amortissements et par les résultats positifs de la section de fonctionnement des exercices antérieurs.

Mme VELASCO insiste sur l'importance des missions de service public confiées à l'établissement et annonce que l'équipe présidentielle restera très vigilante sur la gestion des emplois afin notamment de limiter le recours aux gels de postes.



Mme ANDRE-LAMAT demande des éléments complémentaires sur la mission et le fonctionnement de la Commission Master Recherche. Elle ne comprend pas la stigmatisation des masters recherche et demande que la démarche soit étendue aux masters professionnels.

Monsieur JOURDAN rappelle les nombreuses incertitudes pesant sur certains Masters Recherche du fait de la mise en place des nouveaux masters MEEF.

Mme VELASCO se déclare favorable à l'élargissement aux Masters Professionnels de la réflexion engagée sur les Masters Recherche.

Monsieur GIRON demande un point d'étape sur le projet de création d'une Maison Internationale des Langues et Culture. Il évoque également un récent vote du CA de l'université Bordeaux Segalen qui a voté l'adhésion à un groupement de commande « papeterie ».

Monsieur JOURDAN reconnaît que le projet de MILC, du côté de certains des partenaires du projet, tarde à se concrétiser et à prendre forme. Il évoque la dernière réunion du Comité de Pilotage du projet, qui s'est tenue en avril 2013, qui devait statuer sur le « go/no go » du chantier. Il reconnaît que les garanties nécessaires ne sont pas encore apportées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dont la contribution attendue est de 6 millions d'€. L'enveloppe globale du projet est estimée entre 22 et 24 millions d'€. Il précise que le modèle économique de la MILC prévoit un déficit de fonctionnement de 600 000 € annuels pendant les 3 premières années.

Mme LAWRENCE indique que l'établissement sera très vigilant afin que la MILC ne vienne se substituer à Bordeaux 3 dans la gestion des activités lucratives (TOEIC/TOEFL par exemple).

Monsieur LAUGT, après avoir indiqué que certains Masters Professionnels fonctionnent déjà sur un rythme d'alternance, signale que notre université est surdimensionnée en licence. Il demande l'ouverture d'un grand chantier dans le cadre de l'habilitation 2016. Il regrette que la réflexion se concentre exclusivement sur le niveau Master.

Monsieur GOZE rappelle que les Masters Professionnels permettent de faire rentrer de la taxe d'apprentissage.

Mme BARBEYRON partage l'analyse de Mme LAWRENCE et confirme le besoin de vigilance dans le projet MILC.

Monsieur GARRIGUES regrette cette position qu'il qualifie de « craintive » et souhaite que l'établissement se projette dans un projet structurant.

Monsieur GIRON estime que notre université a besoin de valoriser son image. Il évoque un complexe d'infériorité de l'université vis-à-vis de l'entreprise et de l'argent. Il considère indispensable de mieux valoriser les ressources universitaires.

A l'issue de ce débat sans vote, Monsieur le Président propose ensuite de passer aux autres points de l'ordre du jour.



III – POINT EXECUTION MASSE SALARIALE 2013

Monsieur PARIS présente un point d'information sur l'exécution de la masse salariale 2013.

Sur le volet « heures complémentaires », l'exécution est conforme à la prévision budgétaire établie, après le BREC n°1, sur la base de 70 373 heures.

Le constat des dépenses sur la ligne des contractuels BIATS est plus préoccupant du fait d'une augmentation globale de 8 ETP correspondant soit à des renforts de service, soit à une augmentation des recrutements de suppléance de collègues absents. Il apparaît clairement que, sans mesure d'ajustement à la rentrée 2013, l'établissement ne pourra faire face à une augmentation de 360 000 € sur cette ligne par rapport à 2012.

C'est dans ce contexte qu'a été arrêtée la décision de réduction de 4 ETP de contractuels BIATS, par rapport à la moyenne des 8 premiers mois 2013. Cette réduction concernera prioritairement les services ayant bénéficié de ces augmentations observées en début 2013.

Sur le volet de la masse salariale Etat transférée dans le cadre du passage aux RCE, aux termes des opérations de recrutement de la session synchronisée, l'inquiétude vient de l'évolution naturelle très orientée à la hausse du taux d'occupation des emplois Enseignants (+12,5 ETP de personnels enseignants). Sur les seuls 4 derniers mois de 2013, ces ETP de titulaires en plus (hors situations des postes dits « FIORASO ») représentent une hausse des dépenses d'environ 180 000 €.

Mme BARBEYRON regrette que la situation budgétaire de notre université soit tellement contrainte qu'on puisse en arriver à craindre une augmentation du SMIC du fait de son impact sur les dépenses de masse salariale.

A l'issue de ce débat sans vote, Monsieur le Président propose ensuite de passer aux autres points de l'ordre du jour.

IV – POINT DEPLOIEMENT DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Monsieur DANEDE présente l'état d'avancement de la démarche de CICF.

Après la présentation devant le CA du 21 décembre de l'avancement du volet « cartographie des risques », la démarche CICF aborde désormais une déclinaison plus opérationnelle qui prend la forme d'un Plan d'action qui impacte désormais l'activité quotidienne de plusieurs services de l'établissement.

La cartographie des risques est un document destiné à recenser, évaluer et hiérarchiser les risques financiers et comptables de l'établissement. Elle constitue un document stratégique de la démarche du CICF et un support de pilotage nécessaire aux arbitrages sur les chantiers prioritaires à mener qui doit être actualisé et présenté au CA chaque année. Elle a été élaborée par la CAP, l'Agence Comptable et la DAF, à partir des conclusions d'un audit de la Direction Régionale des Finances Publiques daté de juillet 2011 et des premières remontées des Commissaires Aux Comptes. Cette cartographie a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action récemment actualisé qui hiérarchise les priorités du travail :

- Sur le cycle des immobilisations et de la gestion des stocks, on constate des difficultés dans la programmation budgétaire annuelle et pluriannuelle des dépenses d'entretien et de grosses réparations, de logistique et/ou de maintenance, par bâtiment, qui génèrent des doutes quant à la soutenabilité budgétaire de ces opérations. On peut également souligner la problématique de la tenue de l'inventaire qui conduit à des difficultés importantes de rapprochement de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique des biens mobiliers (informatiques, matériels divers). Enfin, sans développer, on rappellera la



question de la valorisation des stocks d'ouvrages des PUB et Ausonius qui n'était pas conforme à la réglementation.

- Sur le cycle des charges et du processus rémunération, le travail de cartographie a permis d'identifier un risque au niveau de l'encadrement des décisions de recrutement qui doivent être renforcées. Il convient notamment de limiter ou interdire des recrutements avec des dates rétroactives et corrélér encore plus étroitement la décision de recrutement avec le suivi de l'exécution de la masse salariale. Dans une logique de Système d'Information Ressources Humaines, on constate que plusieurs outils informatiques ne communiquent pas entre eux, établissant ainsi des ruptures dans la chaîne de rémunération qui augmentent les risques d'erreur de la prévision de la masse salariale jusqu'à la mise en paiement et l'intégration au budget.

Sur le cycle des immobilisations et des stocks, l'élaboration du plan d'action s'est traduite, par exemple, par l'envoi d'un appel à projet pour mieux recenser et budgéter les différents projets de travaux à venir sollicités par les services et composantes de l'établissement. Il a également été cité le cas de la nouvelle procédure mise en place pour mieux suivre les opérations de transfert et de sortie des biens mobiliers, des matériels de transport et d'enseignement.

Sur le cycle des charges et du processus rémunération, le plan d'action se traduit par la mise en place d'un organigramme fonctionnel de la Direction permettant de formaliser la séparation des tâches et la distinction des opérations de gestion et des opérations de contrôle. Il s'appuie également sur le grand projet de réforme du Système d'Information Ressources Humaines devant permettre une plus grande fiabilité des données et éviter au maximum les double ou triple saisie des informations RH dans des applications actuellement insuffisamment interconnectées.

Sur le cycle transversal, portant sur l'organisation administrative, comptable et financière, le plan d'action prévoit d'achever le travail de remise à plat des différentes délégations de signature accordées par le Président de l'université et de mettre en place de manière exhaustive et accessible le recueil des délibérations du CA et des documents supports associés.

Monsieur GARRIGUES demande des précisions sur le fonctionnement du Comité de Gouvernance.

Mme VELASCO, afin de renforcer le caractère politique de la démarche, propose d'intégrer dès la rentrée 2013 la Commission des Moyens au sein du Comité de Gouvernance CICF.

Mme BARBEYRON salue la qualité du travail présenté par Monsieur DANEDE.

Mme DINCLAUX fait le constat du déploiement de la logique du « new management public ».

Monsieur DUTHOIT demande que le CT soit consulté sur la question de l'élargissement de la composition du Comité de Gouvernance CICF. Il évoque le sentiment d'une profonde métamorphose de l'université.

Mme CAILLOT rappelle que la démarche engagée vise à créer une valeur ajoutée dans le quotidien des collègues de l'université.

Monsieur DUTHOIT déclare ne faire aucun procès d'intention mais souhaite que chacun reste vigilant face au risque de mécanisation des procédures.



Monsieur GOZE salue à son tour la qualité du travail présenté qui met le politique devant ses responsabilités. Il évoque le risque de démission des instances politiques devant la montée en puissance des « diktats » de Bercy et de la Cour des Comptes.

A l'issue de ce débat sans vote, Monsieur le Président propose ensuite de passer aux autres points de l'ordre du jour.

V – POLITIQUE D'ACHAT

Mme CAPSETA présente le projet de révision de la politique d'achat de l'établissement.

La dernière délibération du CA sur ce sujet datait du 11 mai 2010.

Sont soumis au code des marchés publics les contrats conclus à titre onéreux passés par le pouvoir adjudicateur avec des personnes publiques ou privées, pour répondre à ses besoins en matière de fournitures, services ou travaux dans le cadre de ses missions. Afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics, les principes à observer dans la passation des marchés publics et accords-cadres sont dans tous les cas, y compris pour les dépenses de faibles montants : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures.

L'université entend maintenir son choix de se placer prioritairement sous le régime juridique du Code des Marchés Publics et de manière plus exceptionnelle sous l'ordonnance de 2005 qui porte surtout sur les achats de certains matériels scientifiques. Le SIGDU ne sera plus considéré comme pouvoir adjudicateur. Si le Président peut bien évidemment signer l'ensemble des marchés, il est prévu par cette délibération d'autoriser l'ensemble des ordonnateurs délégués ou secondaires à signer tous les marchés inférieurs à 90 000 € Hors Taxes. Au-dessus de cette somme, ou pour les marchés transversaux, la délibération prévoit une signature obligatoire du Président (VP CA ou DGS en cas d'absence).

Sur la question des seuils de marchés, le projet de délibération rappelle les seuils prévus dans le Code des marchés publics :

< 15 000 € HT : pas de formalité

Entre 15 000 € HT et 89 999 € HT : marché à procédure adaptée (MAPA) avec publicité adaptée.

Entre 90 000 € HT et les seuils communautaires : MAPA avec publicité selon les modalités prévus dans le Code.

Au-delà des seuils communautaires : procédures (généralement appel d'offre) et publicité formalisées selon les modalités prévues dans le Code.

Dans ce cadre, au niveau de l'établissement, il est donc procédé à un relèvement du seuil de formalités qui passe de 4 000 € HT à 15 000 € HT. En dessous de 15 000 € HT, il n'est pas exigé de formalités préalables. Entre 15 000 € HT et 50 000 € HT, il sera demandé 3 devis, ou élaboration d'un cahier des charges selon complexité du dossier. A partir de 50 000 € HT, la procédure prévoit la nécessité de s'adresser à la DAF.

La Commission de l'Achat Public est composée de six membres à voix délibérative, dont le vice-président du Conseil d'administration et du Directeur Général des services. Elle voit son rôle renforcé : accompagnement à la définition des besoins, avis en fin de procédure (consultée sur tous les avis à partir de 90 000 € Hors Taxe), accompagnement de la professionnalisation de l'achat public.



M. le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte le nouveau cadre de la politique d'achat de l'établissement.**

VI – ADMISSIONS EN NON VALEURS.

Mme MENDIBOURE présente les demandes d'admissions en non valeurs, correspondant à des frais de scolarité impayés, pour un montant de 1 273 €.

M. le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise les admissions en non-valeur.**

Mme MENDIBOURE informe le Conseil des admissions en non-valeurs accordées par le Président dans le cadre de la délégation de compétences du CA qui représentent un total de 384 €.

VII – DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE.

Mme MENDIBOURE présente les demandes de remise gracieuse, déposées par des collègues en Contrats Aidés ou Contractuels de Catégorie C, ayant bénéficié de trop-perçus pour un montant total de 2 518 €.

M. le Président propose de passer au vote :

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve les demandes de remise gracieuse.**

VIII – COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE PAR LE PRESIDENT DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ACCORDEES PAR LE CA

M. RAMBAUD présente aux membres du CA le compte-rendu de la délégation de pouvoir accordée au Président par délibération en date du 15 février 2013.

Ce compte-rendu porte sur l'ensemble des contrats de travail BIATS et Enseignants signés depuis le 1er janvier 2013, l'ensemble des conventions de stage signées depuis le



1er janvier 2013, l'ensemble des conventions de formation continue signées depuis le 1er janvier 2013. L'UFR Humanités a proposé de répartir le budget qu'elle entendait consacrer à ce dispositif, de manière équitable, entre l'ensemble de ses étudiants admissibles.

IX – APPROBATION D'UN TARIF SPECIAL EN MATIERE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Président demande au Conseil l'autorisation d'accorder un tarif spécial pour la mise à disposition de nos locaux dans le cadre du colloque du Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale qui s'est tenu dans nos locaux les 5 et 6 juillet 2013.

Monsieur GARRIGUES pose la question du sens de la délibération sur les tarifs de mise à disposition de locaux si nous ne l'appliquons pas en réalité.

M. le Président propose de passer au vote :

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

- ➔ **Le Conseil d'Administration autorise l'application d'un tarif spécial pour la mise à disposition de nos locaux dans le cadre du colloque du Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale qui s'est tenu dans nos locaux les 5 et 6 juillet 2013.**

X – TARIFS 2013/2014

Mme LENOIR présente la synthèse du projet des tarifs 2013/2014 et insiste sur les nouveautés les plus importantes.

Parmi l'ensemble des nouveaux tarifs, elle souligne l'ensemble des tarifs relatifs aux activités éditoriales et de diffusion de l'UMR Ausonius, des PUB qui relèvent désormais d'une fourchette de prix. L'ensemble des tarifs de mise à disposition des locaux sont augmentés par rapport à 2012/2013 sur la base de l'inflation. Elle pointe l'ensemble des nouveaux tarifs du Pôle de Production Imprimé de la DSI pour les prestations de PAO, de reprographie/imprimerie/façonnage.

Elle attire l'attention du CA sur les tarifs de la Formation à l'Agrégation interne – Histoire et Géographie. Le tarif proposé de 505 € pour les stagiaires non financés se décompose en 259 € de droits universitaires et 246 € de droits Formation Continue. Déduction faite de la prise en charge des 30 heures de préparation à l'épreuve d'admission prises en charge par le Rectorat, les tarifs complémentaires proposés visent à couvrir le coût des 60 autres heures TD proposées dans la maquette de formation. L'objectif affiché à travers ce tarif est de rester concurrentiel par rapport notamment au coût d'inscription proposé notamment par le CNED.

Monsieur LAUGT demande la confirmation de la répartition des crédits issus des droits perçus au titre des stagiaires en formation continue inscrits dans les filières professionnelles : 30% pour le PARE, 20% pour le budget Heures Complémentaires et 50% pour la composante de rattachement.



Mme KOCIEMBA confirme le maintien de la logique de répartition des crédits. Elle rappelle qu'il faut rajouter à ces recettes la participation du Rectorat pour les admissibles à l'agrégation interne.

M. le Président propose de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

➔ **Le Conseil d'Administration adopte les tarifs 2013/2014.**

XI – POINT DOSSIER ESPE ET MAQUETTES MASTER MEEF

M. le Président présente aux membres du Conseil les derniers éléments sur le dossier ESPE. Il informe le CA de la disposition incluse dans le projet de statut de la NUB (article 37) qui continue à prévoir la structure ESPE comme une composante du futur établissement. Il indique que le CNESER examinera lors de la même séance le projet de création de la NUB et le projet de création de l'ESPE qui prévoit son rattachement à la Communauté des Universités.

Il souhaite que le CA renouvelle sa demande de clarification quant au rattachement final de l'ESPE au sein de la communauté des universités et que le Conseil continue de conditionner son approbation au dossier d'accréditation de l'ESPE à cette clarification.

Mme LAWRENCE insiste sur l'inquiétude liée à l'absence de finalisation du modèle économique de l'ESPE.

Monsieur MASEGOSA soulève l'importance du « flou » qui caractérise la situation bordelaise.

Monsieur BUGEAU rappelle que l'ESPE se mettra en place au 1^{er} septembre 2013 au sein de l'université Montesquieu Bordeaux 4. L'ESPE basculera ensuite dans la NUB au 1^{er} janvier 2014, avant d'être à terme rattachée à la Communauté des Universités.

Monsieur JOURDAN indique qu'il compte sur le soutien du Recteur pour garantir le côté transitoire de la situation présentée.

Monsieur LAUGT exprime son inquiétude face à une situation où le laisser-faire du Ministère pourrait faciliter les ambitions intégratrices de la NUB.

Monsieur GARRIGUES évoque un désossage de l'université qui commence par les ESPE et qui se poursuivra avec la gestion des laboratoires.

Mme LAWRENCE présente ensuite les maquettes des masters MEEF. Ces maquettes prévoient notamment au semestre 1 du M1 une UE portant sur le contexte d'exercice du métier, une UE de didactique de la discipline et plusieurs UE disciplinaires. Le deuxième semestre de M1 comporte une UE Recherche, une nouvelle UE de didactique de la discipline et une UE de mise en situation professionnelle. La maquette prévoit également des périodes de stage.

La deuxième année du Master voit se renforcer les UE de didactique, de mise en situation professionnelle et de contexte d'exercice du métier. Elle comprend un stage en responsabilité.



Mme LAWLRANCE attire l'attention du CA, d'une part, sur le coût actuel de ces maquettes qui dépassent de près de 2 000 heures, à périmètre constant, le coût actuel des différents masters tournés vers la préparation des métiers de l'enseignement, et d'autre part, sur l'impact de ces nouveaux masters sur plusieurs maquettes de masters recherche actuelles qui essaient de s'adapter à ces évolutions en développant de nouvelles mutualisations.

Elle informe le CA du vote positif du CEVU qui a approuvé les projets de maquettes. Elle rappelle le fait que les maquettes de M1 se mettent en place dès la rentrée 2013 et qu'il y aura des maquettes de transition en M2. Elle souligne la situation spécifique du master MEEF de philosophie qui ne commencerait qu'en M2.

Monsieur GARRIGUES demande des éléments d'information complémentaires sur la question de l'impact des masters MEEF sur les masters Recherche déjà à faibles effectifs.

Mme LAWLRANCE donne l'exemple du Master Allemand qui sera très mutualisé entre MEEF et Recherche.

Monsieur GIRON insiste sur le fait que le dossier ESPE se développe en dehors des souhaits des établissements.

Mme ANDRE-LAMAT, devant l'ensemble des difficultés évoquées, demande si l'université pourrait ouvrir ses masters sans le label ESPE.

Monsieur RAMBAUD rappelle que l'ESPE disposera du monopole de l'accréditation des masters MEEF.

Monsieur MASEGOSA souhaite que le CNESER se positionne sur la question de l'organisation du site bordelais.

Monsieur le Président soumet au vote du CA la délibération suivante

Le Conseil d'Administration, au vu des avis rendus par le CEVU le 11 juillet 2013,
- Renouvelle sa demande de clarification quant au rattachement final de l'ESPE au sein de la communauté des universités ;
- Continue de conditionner son approbation au dossier d'accréditation de l'ESPE à cette clarification ;
- Adopte les maquettes des masters MEEF sous réserve de la mise à disposition de moyens garantissant la soutenabilité économique de leurs mises en œuvre.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➤ Le Conseil d'Administration, au vu des avis rendus par le CEVU le 11 juillet 2013,
- Renouvelle sa demande de clarification quant au rattachement final de l'ESPE au sein de la communauté des universités ;
- Continue de conditionner son approbation au dossier d'accréditation de l'ESPE à cette clarification ;



- Adopte les maquettes des masters MEEF sous réserve de la mise à disposition de moyens garantissant la soutenabilité économique de leurs mises en œuvre.

XII – ADOPTION DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Mme LAWRENCE présente les Modalités de Contrôle des Connaissances des Licences de l'UFR STC et de plusieurs formations de l'UFR Humanités.

Pour la première fois à cette époque de l'année, et grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques et des conseils d'UFR, elle propose au CA de valider les MCC de plusieurs licences examinées le 11 juillet par le CEVU. Il s'agit notamment pour l'UFR STC des licences de géographie et d'info-comm'. Pour l'UFR Humanités, les modalités des licences de Design, Archéologie, Arts Plastiques, Chanson Française, Culture Humaniste, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Musicologie, Philosophie et Histoire.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

⇒ Le Conseil d'Administration approuve les Modalités de Contrôle des Connaissances des Licences de l'UFR STC et de plusieurs formations de l'UFR Humanités.

XIII – REGLEMENT DES STAGES

Mme DINCLAUX présente au CA la dernière version du Règlement des Stages adopté par le CEVU le 16 mai 2013. Elle attire l'attention du CA sur le rappel du caractère obligatoire des assurances rapatriement pour les étudiants effectuant leur stage à l'étranger.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

⇒ Le Conseil d'Administration approuve la dernière version du règlement des stages.

XIV – BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Mme LARGOUET présente le bilan d'activité du SCD.

Ce bilan couvre deux années d'activité du service commun de la documentation : 2011 et 2012. L'activité des bibliothèques s'est inscrite dans le cadre des objectifs définis au contrat quinquennal 2011-2015 de l'établissement qui vise à :

1. rendre plus lisible et plus accessible l'offre documentaire



Le SCD est engagé dans une réforme importante qui touche aux aspects fonctionnels ainsi qu'à l'organisation des collections. Le SCD s'est organisé en pôles documentaires à la fin de l'année 2012. Il a en outre engagé une réforme visant à l'harmonisation des pratiques documentaires : classification unique, équipement des documents unifié : le chantier a été initié en 2010-2011. Une étude sur le redéploiement de collections (lettres, philosophie, collections de langues) a été engagée et les premiers regroupements de collections sont prévus pour 2013.

Le plan campus constitue également un levier pour repenser l'offre et l'organisation des collections. Il comporte un volet immobilier qui concerne la réhabilitation et l'extension de la BU lettres. Plus largement le regroupement des collections de langues avec la constitution d'une bibliothèque de langues reste un objectif à maintenir.

2. contribuer à la réussite des étudiants

La mise en œuvre des formations documentaires intégrées à l'offre de formation à compter de la rentrée 2011-2012 constitue une réelle avancée qui contribue à une meilleure utilisation des ressources documentaires et qui peut aider les étudiants dans leur réussite. Ces formations reposent en grande partie sur les bibliothécaires dont l'investissement est à souligner (formations non rémunérées).

Les chiffres montrent une progression constante de l'activité liée à l'utilisation des ressources documentaires, qu'il s'agisse des emprunts, de l'utilisation des ressources électroniques qui augmente de façon notable à partir de 2011 ou bien encore de l'activité liée au prêt entre bibliothèques qui progresse légèrement.

3. participer à la valorisation de la recherche et développer l'offre numérique

Le développement de l'offre numérique par le biais des acquisitions se poursuit. Cela est d'autant plus nécessaire que l'offre éditoriale électronique est en progression constante et que l'offre de livres numériques arrivera très bientôt à maturité.

La numérisation permet de valoriser tout en préservant les collections patrimoniales. Elle permet également de développer des compétences et une expertise indispensables dans le contexte des évolutions numériques. Elle s'inscrit dans les normes qui permettent que les données soient visibles dans les grands catalogues d'œuvres numérisées tels que Gallica par exemple. (Bibliothèque numérique patrimoniale de Bordeaux 3 ouverte début décembre 2012 : <http://1886.u-bordeaux3.fr>)

Le dépôt électronique des thèses est effectif depuis le 1er janvier 2012 et les thèses pour lesquelles l'autorisation est accordée, sont mises en ligne sur le serveur TEL. La visibilité de la recherche de l'université se trouve ainsi renforcée.

Un dernier élément et non des moindres concerne la modernisation et l'informatique documentaire. Ces deux dernières années ont vu la mise en place de Babord+, nouvelle interface de recherche et nouvel outil d'indexation facilitant grandement l'accès aux ressources documentaires. L'année 2012 a permis que soit choisi un outil de gestion de la documentation électronique (ERMS – Electronic resource management system) qui a été déployé en mai 2013 à Bordeaux3. Ces évolutions sont le fruit de la coopération documentaire et des actions menées par le département documentation du PRES pour l'ensemble des services documentaires des établissements du PRES.

Le bilan de ces deux années est donc positif. Toutefois, il convient de souligner les fragilités importantes du service qui tiennent, d'une part, à des moyens insuffisants (sur le plan des ressources humaines, le Service fonctionne trop grâce à l'apport de Contrats Aidés et sur le plan financier, la dépense documentaire reste inférieure à la moyenne nationale) et, d'autre part, à la reconstitution institutionnelle du site universitaire bordelais. Alors que les universités bordelaises se réorganisent, on peut légitimement s'inquiéter de l'avenir de la coopération documentaire et du devenir de la construction documentaire, de son réseau et de ses services unifiés (carte unique, catalogue unique, accès de tous à toutes les bibliothèques). Cet aspect représente un enjeu majeur pour tout le site universitaire bordelais qui a tout à gagner au maintien d'un réseau documentaire unifié.



Monsieur GARRIGUES exprime la satisfaction des étudiants devant la qualité du service rendu et soulève la question de l'extension des horaires d'ouverture.

Mme LARGOUET rappelle l'étude sur l'extension des horaires et évoque, au-delà de la question du coût de cette extension, celle des besoins manifestement différents entre les étudiants des deux universités.

Monsieur RAMBAUD rappelle le souhait fort des personnels de maintenir, s'il devait y avoir extension, une qualité de service et d'accueil qui implique la présence de personnels qualifiés.

A l'issue de ce débat sans vote, Monsieur le Président propose ensuite de passer aux autres points de l'ordre du jour.

XV – DOSSIERS OPERATION CAMPUS ET MAISON DE LA RECHERCHE

Monsieur CHAPOULIE et Mme CHIMITS-DAZEY informent le Conseil de l'état d'avancée des études engagées dans le cadre de l'Opération Campus et présente le dossier d'expertise pour le projet de création d'une Maison de la Recherche.

Le site de Bordeaux 3 est doté d'une enveloppe de 23,46 millions d'euros d'investissement et de 10,93 millions de Gros Entretien et Renouvellement.

Notre université dispose de 51 783 m² de Surface Hors Oeuvre Nette. Il a été rappelé que 26% de ce patrimoine est considéré comme en état de vétusté avancé nécessitant une restauration lourde. Il faut rajouter à ce premier ensemble 30% d'espaces vétustes.

Globalement, l'état des lieux thermiques démontre la mauvaise performance des enveloppes des bâtiments (murs extérieurs non isolés, simples vitrages sur beaucoup de fenêtres, problème des toitures terrasses).

L'état des lieux des occupations des surfaces en 2012/2013 fait état d'un taux d'utilisation hebdomadaire des salles de cours inférieur aux préconisations de l'enquête surface. Il a été souligné la différence de pression entre les salles de moins de 40 places qui ne sont utilisées en moyenne moins de 23 heures par semaine et celles de plus de 40 places qui sont utilisées entre 30 et 32 heures par semaine. Ce constat sera intégré aux réflexions au moment des choix en termes de recomposition de nos espaces d'enseignement. Sur les espaces documentaires, avec un ratio de 0,64 m² pour un étudiant, Bordeaux 3 se situe en-dessous de la moyenne nationale qui fixe un seuil de 1,5 m² par étudiant. Sur les espaces de bureaux administratifs, l'université se situe légèrement au-dessus des normes avec 15,3 m² par personne contre un ratio de 12 m² préconisé par France Domaine.

Les enjeux programmatiques de l'Opération Campus formation peuvent être présentés en 5 points :

- adapter l'offre de locaux en fonction des besoins observés en anticipant une baisse des effectifs étudiants en licence mais les nombreuses réformes à venir (Masters MEEF...)
- recherche : donner une identité et une cohérence immobilière avec une maison de la recherche
- fonctions soutien et support : reconduire et regrouper les surfaces – proposition étude SCET
- vie de campus : créer un pôle de vie pour les étudiants et personnel de Bordeaux 3 et IV : maison des associations, épicerie, restauration légère, café/pub, salle sport et culture, créer un lieu de vie sur le site ?
- documentation : mieux identifier la répartition par pôles



- Bibliothèque de Lettres : fonds BU (hors CADIST), 40% Henri Guillemin et philosophie
- Bibliothèque de Langues : CADIST, fonds suédois, allemand, espagnol et 60% d'Henri Guillemin, LEA
- Pôle STC : SIC, géographie, IATU et cartographie
- Bibliothèque d'histoire à maintenir: fonds actuels d'Elie Vinet + CMCC

Monsieur GOZE réagit aux données présentées dans le document faisant état d'un taux d'occupation des salles de cours inférieur à une norme standard. Il indique que les salles de cours du département d'Aménagement sont utilisées 48 heures par semaine.

Sur la question des pôles documentaires et d'un éventuel regroupement des bibliothèques, il exprime ses doutes sur la validité de l'argument portant sur la « qualité des conditions de travail des étudiants ». Il attire l'attention sur le temps matériel pour se rendre dans ces futurs pôles. Il craint que les éventuels regroupements des bibliothèques des départements marquent la « mort » des départements.

Monsieur DUTHOIT souhaite distinguer les situations des bibliothèques de langues qui doivent être regroupées et celles de l'UFR STC pour lesquelles le besoin de regroupement est moins criant.

Sur le projet Maison de la Recherche, Mme CHIMITS-DAZEY rappelle que ce projet vise à offrir à l'établissement un outil fédérateur au service de la politique de recherche de l'établissement. La Maison de la Recherche accueillera la Direction de la Recherche, l'Ecole Doctorale, les équipes de recherche. Elle comportera un espace d'accueil pour les doctorants et les post-doctorants. Elle représentera 950 m² SHON pour 611 m² de surface utile : 266 m² pour l'administration, 215 m² pour les bureaux des équipes et la salle des doctorants et 130 m² d'espaces partagés (Ecole doctorale et espace de vie, salle de séminaire et thèse).

Le budget d'investissement est fixé à 1,3 million d'euros Toutes Taxes Comprises Toutes Dépenses Comprises, auquel il convient d'ajouter 370 000 € annuels de Gros Œuvre et Renouvellement TTC prévus pendant une durée de 25 ans. La durée de l'opération est estimée à 14 mois pour la sélection de la maîtrise d'œuvre, les études et le choix des entreprises auxquels il convient d'ajouter 10 mois de travaux.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➡ **Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise pour le projet de création d'une Maison de la Recherche.**

XVI – PROJET DE REQUALIFICATION DU BATIMENT K

Monsieur CHAPOULIE et Monsieur VINCENT présentent le projet de requalification et le dossier d'expertise du bâtiment K.

Le bâtiment K fait partie de l'entité Ouest avec les bâtiments HIJLM directement accessible depuis le hall d'entrée commun aux amphithéâtres Cirot-Renouard et au bâtiment J, depuis le bâtiment L via une circulation centrale et depuis la circulation du bâtiment H. Ce bâtiment de 57 mètres de long sur 13 mètres de large en moyenne. Il est orienté Nord-Sud avec sa grande façade Ouest donnant sur le patio HIJK donnant cette forme « carrée ». Sa



façade Est, est quant à elle, peu visible. Toute la partie Nord est contre les deux amphithéâtres N°1 et N°2, la partie Sud contre l'amphithéâtre N°3. Il s'agit d'une construction typique des années 60-70 avec une structure poteaux poutres et murs de refend en béton armé. La toiture terrasse est aussi en béton armé avec un complexe d'étanchéité bituminé avec protection lourde sous forme de gravillons. Le bâtiment ne dispose pas d'accès à l'étage au milieu de la circulation, les escaliers étant situés à l'angle des bâtiments H-K et contre les amphithéâtres Cirot-Renouard. Ce bâtiment a une surface SHON d'environ 1 500 m² avec un hall commun au bâtiment J et marquant l'une des entrées de l'Université d'une surface d'environ 215 m². Ce bâtiment regroupe des salles de cours numérique, quelques bureaux d'enseignants, un espace informatique en libre-accès pour les étudiants, un autre pour le personnel et une bibliothèque.

Aucun travaux majeurs de mise en sécurité ou de réhabilitation n'ont été effectués depuis la construction du bâtiment. L'absence de travaux de maintenance lourde et/ou grosses réparations ou de mise en sécurité depuis la construction du bâtiment entraîne un grand nombre de pathologies et/ou non-conformité vis à vis des réglementations en vigueur. En matière de Sécurité incendie, ce bâtiment fait l'objet comme les autres bâtiments non-réhabilités de l'entité Ouest d'un avis défavorable d'exploitation par la commission de sécurité. Au niveau de l'isolation thermique, la toiture n'est pas traitée thermiquement et son isolation présente des signes de vieillissements ; les menuiseries simple vitrage non conforme du point de vue sécurité contre les chutes sont présentes. Sur le plan du risque sanitaire, le diagnostic Technique Amiante réalisé en 2006 montre la présence d'amiante dans 90% des dalles vinyles présentes au sol du bâtiment. En termes d'accessibilité, aucun sanitaire n'est accessible aux personnes à mobilité réduite dans ce bâtiment. Au niveau des installations électriques, les installations du bâtiment ne correspondent plus aux normes de disjonction pour la protection des biens et des personnes.

Le projet est motivé par deux axes majeurs :

- l'évolution pédagogique recherchée

Depuis la réforme interne menée en 2010, l'Université a choisi de requalifier le bâtiment K qui regroupera ces nouvelles salles d'apprentissage TICE, soit en libre accès, soit liées à des unités de formations. Ces nouvelles salles pourront bénéficier des dernières technologies numériques (vidéoprojecteurs sans fil, Tableaux Blancs Interactifs (TBI)) adossées à de l'équipement informatique moderne (ordinateurs, logiciels). L'intérêt de cette requalification du bâtiment K comme bâtiment IT (Information Technology) réside aussi dans sa proximité immédiate avec le bâtiment J qui héberge actuellement l'ensemble de la Direction du Système d'Information qui assure la gestion de tous ces outils ; bâtiment qui a fait l'objet d'une réhabilitation de même type en 2010.

- la mise en conformité vis à vis de la réglementation en vigueur.

La Commission Communale de Sécurité a émis depuis plusieurs années un avis défavorable d'exploitation sur ces ensembles de bâtiments numérotés de A à M (y compris les amphithéâtres). Depuis quelques années, l'université a réalisé plusieurs opérations de mise en sécurité. Cependant, à ce jour, cet avis défavorable demeure pour la partie Ouest, pour les bâtiments H, K, L et M et quelques amphithéâtres (Cirrot, Renouard, 1, 2 et 3).

La présente opération se situe donc dans la lignée de celles menées sur les bâtiments I et J en 2010 et 2011. Elle a pour objet la mise en sécurité, la rénovation et la restructuration du bâtiment K et va contribuer à la reconquête de l'avis favorable d'exploitation.

L'enlèvement de l'amiante présente dans les dalles de sols et les gaines est également un élément fondamental de mise en conformité tout comme la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap du bâtiment et de ses infrastructures.

Le dernier axe recherché est l'optimisation des performances énergétiques du bâtiment par l'isolation du plancher bas sur vide sanitaire, celle de la toiture et le remplacement complet des menuiseries par des modèles plus performants d'aspect semblable à ceux des bâtiments I et J.



L'estimation prévisionnelle de l'opération montre donc qu'un budget de 2,016 M€ TTC TDC est absolument nécessaire pour concrétiser cette requalification. Le planning prévisionnel de l'opération (ci-dessus) définit en résumé les grandes étapes suivantes :

- Etudes (y compris consultation et choix des prestataires intellectuelles): Septembre 2013 à septembre 2014.
- Consultation des entreprises de travaux : Octobre 2014 à janvier 2015.
- Travaux : De janvier 2015 à Janvier 2016.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➤ **Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise de requalification du bâtiment K.**

XVII – DELIBERATION RELATIVE A L'ENCADREMENT DES MESURES DEROGATOIRES AU CADRE GENENERAL DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TITULAIRES BIATS

Monsieur le Président et Monsieur RAMBAUD présentent le projet de délibération.

Des dérogations aux régimes « standards » ont toujours été pratiquées dans l'établissement. Elles reposent sur une base règlementaire qui prévoit notamment pour l'AENES une possibilité de moduler de 1 à 8 un taux de référence et pour l'ITRF des modulations possibles de 1 à 3 ou de 1 à 4.

C'est dans ce cadre que, depuis 2010, le CT a été informé de la mise en place de différents régimes dérogatoires pour les RA d'UFR et le RA de l'IUT ou pour certaines fonctions de direction (Direction Adjointe du SCD, DSI, DPIL, SIGDU, CAP, DGPEC, DIVU, RI, DAF, Recherche, responsables de pôles documentaires).

Le projet adopté entend dégager l'équilibre entre l'attachement fort d'une répartition purement statutaire de l'enveloppe indemnitaire et la reconnaissance des différences de fonctions et de responsabilités assurées par les collègues de l'établissement, y compris au sein d'un même corps de fonctionnaire. Il reste fidèle à sa logique de privilégier dans ses critères de différenciation une approche liée purement à la fonction et en aucune manière à la « manière de servir » ou aux « résultats ».

Le projet s'est inscrit dans le cadre d'un objectif fixé par l'équipe présidentielle de réduction des montants consacrés à la différenciation de 20%. Partant de cet objectif, le projet présenté a finalement conduit à une réduction de plus de 30%.

Dans ce cadre, l'établissement a mis en œuvre dans les 3 dernières campagnes d'emploi des ajustements progressifs permettant à la rentrée 2013 de supprimer les situations associées à l'axe 3 « reconnaissance à titre provisoire de la prise en charge par des collègues de postes relevant de la catégorie supérieure » : 9 situations en 2012 pour environ 2 000 €.

Sur l'axe 2 « cotation des emplois », dans la même logique, la situation permet de réduire là encore le nombre de situations justifiant l'attribution de primes majorées, pour un montant estimé de 2 000 €. La revalorisation indemnitaire de 2012 ayant été accordée



uniquement dans une logique statutaire, l'absence de revalorisation des régimes différenciés conduit mécaniquement à la diminution de l'intensité de la différenciation du fait de l'augmentation des régimes de base depuis 2010.

Le projet présenté prévoit notamment :

- La mise en place d'une prime complémentaire pour le DGS et l'Agent Comptable, prévue par l'article L 954-2 du Code de l'Éducation, visant à régler un problème réglementaire lié aux anciennes primes « Recherche »

- La mise en place d'un régime indemnitaire commun à 5 fonctions d'encadrement au sein de l'équipe de direction administrative (Responsable de la CAP faisant fonction d'adjoint au DGS depuis septembre 2012, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Affaires Financières, Directeur du Système d'Information et Directeur du SCD). Le régime indemnitaire associé à ces fonctions est basé sur un montant mensuel de référence de 1 100 €, correspondant à la moyenne actuelle des régimes indemnitaires des postes d'encadrement, montant susceptible d'être affecté d'un coefficient de +/- 25%.

- La mise en place d'un régime indemnitaire appliqué à certaines fonctions de direction, établie sur la base du régime indemnitaire d'un IGR de 1ère classe, soit 595 €, qui concerne les fonctions de Directeur de la Scolarité, de Directeur de la Recherche et de Directeur de la DPIL/SIGDU

Par rapport à la situation actuelle, la masse de l'enveloppe indemnitaire mobilisée pour ces 2 catégories, à périmètre constant, baisse de 10 000 € annuels (- 10%).

- La reconnaissance d'un régime indemnitaire spécifique pour les collègues responsables de la paie des personnels titulaires et contractuels, en lien avec la démarche de Contrôle Interne Comptable et Financier engagée par l'établissement : Responsable du Pôle Transversal de la DGPEC, Responsable-adjoint du Processus de paie à la DGPEC, Responsable du contrôle de la paie à l'agence comptable. Ces 3 fonctions bénéficient d'un régime indemnitaire valorisé sur la base de + 10% du régime indemnitaire de leurs corps d'appartenance

- La création d'un régime indemnitaire spécifique liée à la responsabilité du pôle Travaux de la DPIL. En lien avec la montée en puissance des travaux de l'Opération Campus et au vu des enjeux stratégiques liés à la problématique de la gestion du patrimoine, le titulaire de cette fonction bénéficie d'un régime indemnitaire valorisé sur une base de + 25% du régime indemnitaire du corps d'appartenance.

- La reconnaissance de la modulation des indemnités spéciales de certains conservateurs de bibliothèques. Les fonctions de Directeur-Adjoint du SCD et les fonctions de responsable de la BU Lettres bénéficient d'une modulation de +15% par rapport à l'indemnité de référence de leur grade.

- Le maintien de 3 situations individuelles spécifiques : fonction de chauffeur vaguemestre, situation individuelle d'un collègue en détachement, situation individuelle liée à la fonction de Secrétaire Générale du LABEX LASCARBX (différenciation payée par le LABEX)

Par rapport à la situation actuelle, la différenciation indemnitaire mobilisée sur ces 4 types de situations baisse de près de 30%.

- Enfin, le projet présenté propose de maintenir la différenciation reconnue depuis 2010 aux fonctions associées à l'axe 2 « Valorisation des fonctions à responsabilité particulière : RA des pôles UFR et RA de l'IUT (+ 600 € par an par rapport au régime de base de la catégorie indemnitaire correspondante), RA des pôles documentaires du SCD (+ 600 € par an par rapport au régime de base de la catégorie indemnitaire correspondante), Directeur de la DIVU et des RI (+ 400 € par rapport au régime de base de la catégorie indemnitaire correspondante).

Monsieur DUTHOIT souhaite attirer l'attention du CA sur la position du Comité Technique qui a rejeté à deux reprises le projet présenté ce jour. Il précise la position du CT qui distingue les primes de référence et les sur-rémunérations accordées à certaines



fonctions. Il condamne une concentration des primes qui met en cause le principe selon lequel tout le monde contribue au bon fonctionnement de l'établissement. Il exprime son regret de voir ce point traité très tard dans l'ordre du jour du Conseil et se refuse à y voir une stratégie délibérée permettant de faciliter son adoption.

Mme BARBEYRON rappelle l'engagement de campagne du candidat aujourd'hui Président consistant à supprimer les primes en question ce jour.

Monsieur le Président développe son analyse démontrant l'absence de contradiction entre la poursuite du projet pluriannuel d'alignement et la maîtrise d'une certaine différenciation maîtrisée.

Sur la question de l'engagement de campagne, il insiste sur le fait que le projet présenté se caractérise tout de même par une baisse de 30% de la différenciation. Il prend l'engagement de poursuivre ce travail de maîtrise de la différenciation indemnitaire.

Monsieur DUTHOIT estime qu'il n'est pas possible d'accepter ce changement de cadre politique.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 1
Contre	: 6
Pour	: 15

➤ Le Conseil d'Administration adopte la délibération relative à l'encadrement des mesures dérogatoires au cadre général du régime indemnitaire des personnels BIATS titulaires.

XVIII – REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES POINTS NBI PORTANT SUR L'ANNEE 2012/2013 ET 2013/2014

Monsieur RAMBAUD présente les projets de répartition.

Monsieur LAUGT souhaite attirer l'attention du Conseil sur la situation du bureau Service Général et Finances du pôle Affaires Générales de l'UFR STC qui reste la seule responsabilité du bureau en UFR qui ne bénéficie d'aucune enveloppe de NBI.

Monsieur DUTHOIT rappelle le souhait du CT de voir ce poste doter d'une enveloppe de 15 points, à l'image de ce qui est pratiqué pour les autres responsables de bureau

Monsieur RAMBAUD propose de renoncer à 3 attributions de 5 points présentes dans le projet initial afin de répondre à la demande d'attribution en faveur du poste de l'UFR STC.

Le projet ainsi modifié pour 2012/2013 reprend l'essentiel des propositions validées précédemment par le CT. Dans le cadre de l'enveloppe des 1 520 points attribués à l'établissement, et après avoir structuré l'attribution des NBI dans les composantes au démarrage de la réforme interne, les points libérés suite à réorganisation des services et suppression de certaines fonctions permettent cette année de procéder aux ajustements suivants dans les directions et les services centraux :

- + 5 points pour les 2 fonctions de responsables de pôles du SIGDU (passage de 20 à 25 points et de 15 à 20 points)



- + 10 points pour la fonction de responsable de la CAP adjoint au DGS (passage de 30 à 40 points)
- Création d'une NBI de 20 points pour la fonction de responsable du pilotage de la masse salariale (CAP)
- + 5 points pour la fonction de responsable du Budget Recherche (DAF)
- Création d'une NBI de 20 points pour la fonction de responsable du Pôle Prévention et Logistique de la DPIL
- Création d'une NBI de 15 points pour la fonction de responsable du Bureau Affaires Générales du Pôle Affaires Générales de l'UFR STC

Le projet présenté pour 2013/2014 apporte à nouveau quelques modifications par rapport au schéma 2012/2013 :

- Création d'une NBI de 15 points pour la fonction de référent CICF et contrôle de gestion (CAP)
- Création d'une NBI de 15 points pour la fonction de responsable de l'Observatoire des Etudiants (CAP)
- Création d'une NBI de 40 points pour le poste de DAF (-10 points par rapport à l'ancienne dotation de 50 points liés au statut d'administrateur)
- Création d'une NBI de 30 points pour la fonction de Directeur de la Scolarité
- Création de 2 NBI de 20 points pour les fonctions de responsable de pôle de la nouvelle Direction de la Scolarité

Monsieur DUTHOIT rappelle la contrainte posée par le plafond d'attribution des 1 520 points et le lien entre l'attribution et l'exercice d'une responsabilité et/ou d'une technicité particulière. Il souhaite que l'on détricote l'attribution des NBI qui se cumulent parfois avec les situations de régime indemnitaire valorisé.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 19

⇒ Le Conseil d'Administration approuve la répartition de l'enveloppe des points de Nouvelle Bonification Indiciaire portant sur l'année universitaire 2012/2013 et 2013/2014.

XIX – CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE POUR LES ASSISTANTS DE PREVENTION

Monsieur RAMBAUD présente le projet de création d'un régime indemnitaire spécifique pour les assistants de prévention.

Le CHSCT réuni le 22 février dernier avait approuvé le modèle de lettre de mission des assistants de prévention dont le rôle consiste à assister et conseiller leur chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Leurs principales missions sont les suivantes :

- la mise en place de la démarche d'évaluation des risques telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, comprenant l'élaboration et la mise à jour du document unique et la proposition d'un plan annuel de prévention,
- la sensibilisation et la formation des personnels, notamment des nouveaux entrants,



- la mise en place des règlements et consignes relatifs à la Santé Sécurité au Travail,
- l'organisation des premiers secours et la gestion des situations d'urgence en lien avec les procédures de l'établissement hôte (notamment les exercices d'évacuation),
- l'analyse des causes des accidents de service et de travail,
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail au sein de votre service,
- la mise en place et le suivi des plans de prévention liés aux interventions d'entreprises extérieures missionnées par votre direction,
- le suivi des contrôles et vérifications périodiques réglementaires des équipements et installations propres à votre service d'affectation.

La lettre de mission valorise l'ensemble des missions, en termes de temps de travail, sur la base de 0,1 Equivalent Temps Plein. Les assistants de prévention sont désignés en fonction des besoins de l'établissement. Ils sont répartis en fonctions des risques développés et ou des secteurs géographiques.

Le projet présenté au CA vise à préciser la contrepartie indemnitaire prévue, à l'image de ce qui se fait dans les autres établissements, accordée aux 5 assistants de prévention de l'université (1 contractuel de catégorie C, 1 ADT RF, 2 Techniciens RF, 1 Bibliothécaire). Il prévoit le versement d'une prime forfaitaire annuelle de 450 €, quel que soit le grade d'origine de l'assistant de prévention.

Monsieur RAMBAUD informe le CA du double rejet par le CT de ce projet qui est considéré comme une nouvelle indemnité différentielle.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 19

➔ **Le Conseil d'Administration approuve la création d'un régime indemnitaire spécifique pour les assistants de prévention.**

XX – MODALITES DE REMUNERATION DE CERTAINES ACTIVITES DU DEFLE : STAGES D'ETE, INDEMNITES DES CONCEPTEURS-CORRECTEURS-EXAMINATEURS DES DIPLOMES NATIONAUX DU DELF DALF.

Monsieur RAMBAUD présente les modalités de rémunération de certaines activités du DEFLE soumises au vote du CA : stages d'été, indemnités des concepteurs-correcteurs-examineurs des diplômes nationaux du DELF DALF.

Sur la question des stages d'été, la délibération propose de maintenir les dispositifs actuellement en vigueur :

- Les enseignants qui participent à la passation, à la correction et à la ventilation des stagiaires seront rémunérés à hauteur de 2h TD pour l'ensemble du test de positionnement.
- Dans le cadre du cours d'été et à l'occasion des sorties avec les étudiants, sorties qui jouent à la fois un rôle documentaire et pédagogique, les enseignants accompagnateurs des étudiants seront rémunérés à hauteur de : 2h30 TD pour une sortie d'une demi-journée et 5h TD pour une sortie d'une journée.

Sur la question des examens des 4 niveaux du DELF et des 2 niveaux du DALF, la délibération fixe la valorisation des indemnités des assesseurs, les indemnités des



concepteurs de sujets, les indemnités des corrections de copie, les indemnités relatives à la passation des oraux et les indemnités de surveillance, les indemnités de formation des examinateurs-correcteurs de DELF-DALF et la préparation à la passation des épreuves du DELF-DALF.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

➤ **Le Conseil d'Administration approuve les modalités de rémunération de certaines activités du DEFLE : stages d'été, indemnités des concepteurs-correcteurs-examinateurs des diplômes nationaux du DELF DALF.**

XXI – GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Monsieur le Président présente les amendements proposés à la délibération du CA du 20 juillet 2012 relative à la gestion du temps de travail des enseignants.

Les amendements présentés portent sur les points suivants :

- Création d'une nouvelle catégorie de contractuels enseignants correspondant à la situation des actuelles fonctions de lecteurs d'anglais pour lesquels, à l'issue du travail annoncé dans le cadre de la préparation du budget 2013 sur l'ensemble de la situation des lecteurs, il est prévu de « monter » l'obligation de service annuelle de 250 heures (correspondant à la situation « normale » des lecteurs) à 300 heures TD.

- Relèvement du plafond d'heures complémentaires autorisées pour les différents personnels enseignants qui est désormais fixé par référence à leurs obligations de service annuelles (Exemples : 192 heures pour un enseignant-chercheur, 384 pour un PRAG/PRCE). Cela signifie que les enseignants peuvent effectuer au maximum un service correspondant au double de leurs obligations de service. L'éventuel dépassement de ce plafond est soumis à la décision du Président de l'Université.

- Application aux enseignants associés un dispositif spécifique d'équivalence horaire qui sera calqué, soit en volume soit en équivalent horaire, sur celui des enseignants-chercheurs. Les associés peuvent également bénéficier du régime indemnitaire des primes de responsabilités pédagogiques et administratives limitées règlementairement aux seuls enseignants-chercheurs.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 4
Pour : 18

➤ **Le Conseil d'Administration approuve les amendements à la délibération du CA du 20 juillet 2012 relative à la gestion du temps de travail des enseignants.**

XXII – CADRE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Monsieur le Président présente le projet qui propose une dérogation aux principes énoncés dans la délibération du CA d'octobre 2012 par laquelle l'établissement s'est interdit,



à la fois, de recruter des contractuels enseignants susceptibles d'assurer des fonctions d'enseignants-chercheurs, mais aussi de recruter des contractuels enseignants en CDI. La dérogation proposée vise à répondre aux situations rencontrées à l'occasion des procédures de renouvellement des enseignants associés à mi-temps.

Les MCF ou PR associés à mi-temps (dits PAST) amènent aux filières professionnalisantes de l'université une compétence que les Enseignants-Chercheurs ne possèdent pas, des réseaux professionnels et des savoir-faire pratiques qu'ils transmettent aux étudiants. Ces savoir-faire sont en permanence actualisés du fait de leur activité dite principale qu'ils conservent en parallèle de leur engagement dans l'université. Le cadre-règlementaire définit strictement les conditions d'emploi de ces personnels associés dont la rémunération de l'activité professionnelle principale doit représenter une somme égale ou supérieure à celle perçue au titre d'associé. Or, l'examen des situations individuelles révèle régulièrement des situations où ces personnels associés ne remplissent plus les conditions réglementaires en matière de rémunération de l'activité principale.

Soucieux à la fois de garantir la continuité des enseignements et d'éviter de placer ces personnels en situation de grande précarité, le projet présenté prévoit que l'établissement se réserve la possibilité de recruter sous statut de contractuel enseignant les personnels placés dans cette situation de non-renouvellement en tant qu'associé et pour lesquels la composante de rattachement demande le maintien en fonction. La durée du contrat proposé sera calé sur une période de 2 à 3 ans, les conditions de rémunération (telles que définies dans le précédent contrat) et les obligations de service fixées dans le statut des personnels associés (96 heures TD et présence de 2,5 jours par semaine). Le contrat proposé est non-renouvelable.

Le projet de délibération rappelle que les contrats d'associés ne sont pas susceptibles d'ouvrir droit à un Contrat à Durée Indéterminée, car leur recrutement s'effectue sur le fondement exclusif de l'article 5 de la loi n°84-16 du 11/01/1984. Rappel : seuls les agents recrutés sur le fondement de l'article 4 ou de l'article 6 de la loi n°84-16 et justifiant d'une durée de services publics effectifs de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique voient leur contrat de travail conclu ou renouvelé (sur le fondement de l'un ou de l'autre des articles), par une décision expresse, pour une durée indéterminée.

Monsieur DUTHOIT revient sur le vote du CT qui a exprimé une crainte de voir se généraliser et se banaliser le recours à des enseignants contractuels de type enseignant-chercheur.

Monsieur LAUGT rappelle qu'il s'agit de dossiers sensibles relevant désormais de la seule compétence de l'établissement depuis la déconcentration des actes de gestion par le Ministère. Il revient sur les difficultés de recrutement de certains PAST il y a 3 ans. Il estime que le projet présenté permet d'éviter le risque de banalisation, de systématisation ou de pérennisation des situations de recours à ce type de contractuels enseignants.

Mme ANDRE-LAMAT exprime une crainte de généralisation des situations à partir de cas individuels.

Monsieur BEYLOT demande le maintien de la référence à une durée de contrat de 3 ans. Au vu de l'évolution conjoncturelle dans les secteurs professionnels des arts et de la communication, il partage les craintes exprimées sur le fait que certaines situations présentes se reproduisent dans les années à venir.

Mme DINCLAUX souhaite que l'on s'interroge sur l'éventualité d'une période maximale de bénéfice d'un contrat d'associé.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 22



Abstention : 0
Contre : 6
Pour : 16

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les amendements à la délibération du 12 octobre 2012 relative aux enseignants contractuels.**

XXIII – STATUTS DES UFR.

Monsieur RAMBAUD présente les demandes de modification approuvées par les conseils d'UFR.

Les modifications portent notamment :

- Sur l'article 9 relatif au fonctionnement du bureau des UFR. Les modifications portent sur l'augmentation des membres du bureau et sur le renforcement de la fréquence des réunions.
- Sur l'article 13 relatif au Conseil d'UFR qui prévoit désormais la possibilité de réunir le Conseil en configuration restreinte aux personnels enseignants afin de préparer les dossiers à transmettre aux conseils centraux réduits (CA et CS).

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

➤ **Le Conseil d'Administration approuve les modifications demandées des statuts des UFR.**

XXIV – STATUTS DU DEFLE.

Mme VELASCO présente le projet des nouveaux statuts du DEFLE.

Dans le cadre du projet politique consistant à rapprocher le DEFLE du fonctionnement normal de l'établissement, ces nouveaux statuts ont été rédigés à l'issue de plusieurs réunions entre l'équipe de direction de l'université et l'équipe de direction du DEFLE.

Ils ont été présentés et approuvés par l'assemblée générale des personnels du DEFLE.

Les statuts indiquent que le Département d'Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux 3 est créé comme composante de l'Université en application de l'article L.713-1 du Code de l'Education. Le DEFLE est administré par un conseil de département élu et dirigé par un Directeur élu par ce conseil.

L'article 1 de ces statuts précise les missions du DEFLE :

- enseigner la langue et la culture françaises à des étudiants non francophones ayant un niveau d'étude au moins équivalent au baccalauréat français, sauf dérogation accordée par le Président de l'université et inscrits uniquement au DEFLE (cours du jour, cours du soir, cours d'été), dans un esprit lié à la littérature, aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) et aux développements en Français sur objectifs professionnels et en Français sur objectifs universitaires.
- enseigner la langue et la culture françaises à des étudiants inscrits à titre principal dans d'autres formations, sous forme de complément aux études (cours du soir).



- former des enseignants en didactique des langues étrangères et, plus particulièrement, en didactique du français langue étrangère et seconde, notamment en formation tout au long de la vie et en insistant sur les compétences transposables.
- mettre en place et assurer des partenariats universitaires et des conventions propres au DEFLE sous la forme de prestations pour des organismes publics (Région, Mairie de Bordeaux, CUB, etc.) et privés français ou étrangers.
- élaborer et mener à bien des projets de « recherche et développement » en didactique des langues et dans les domaines connexes.
- participer à la certification en français langue étrangère.
- participer aux réseaux d'enseignement supérieur, notamment à CampusFLE.

Le DEFLE est dirigé par un directeur, élu par le conseil de département du DEFLE, et placé sous l'autorité du Président de l'Université.

Le directeur du DEFLE est assisté d'un bureau composé du représentant des responsables des DUEF 1 à 3, du représentant des responsables des DUEF 4 à 6, du responsable du DAEFLE, du responsable des cours du soir, du responsable des stages d'été, du responsable des certifications, du responsable administratif de la composante.

Le Conseil de département du DEFLE comprend des membres avec voix délibératives répartis comme suit :

1°) huit enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'Université Bordeaux 3, comprenant:

- six élus par et parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs du DEFLE.

- un élu par les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs du DEFLE parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Université Bordeaux 3 dont le champ scientifique ou pédagogique a trait à l'enseignement des langues.

- un élu par les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs du DEFLE parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Université Bordeaux 3 dont le champ scientifique ou pédagogique a trait à l'enseignement des sciences du langage. 2°) quatre personnalités extérieures représentant les partenaires institutionnels du DEFLE, désignés par ceux-ci, dont deux intuitu personae (deux représentants des directions respectives des relations internationales de la Mairie de Bordeaux et du Conseil régional d'Aquitaine), un représentant du Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des universités d'Aquitaine, un représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

3°) deux représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques et de santé (BIATSS), élus par et parmi les personnels BIATSS du DEFLE

4°) deux étudiants (2 titulaires et 2 suppléants) élus par les élus étudiants titulaires ou suppléants du CEVU parmi les étudiants élus titulaires des conseils centraux et du conseil de l'unité de formation et de recherche Langues (UFR Langues) de l'Université Bordeaux 3.

Le nombre de membres du conseil de département du DEFLE est augmenté d'une unité lorsque le directeur est choisi hors du conseil de département du DEFLE.

Le responsable administratif du DEFLE, le responsable du centre de ressources, le VP RI ou son représentant, le responsable du Master Français Langue Etrangère (FLE), le directeur de l'UFR Langues, le Directeur de l'UFR Humanités sont membres invités permanents avec voix consultatives du conseil de département du DEFLE.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➔ **Le Conseil d'Administration adopte les nouveaux statuts du DEFLE.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17 H 15.

Le président

Jean-Paul JOURDAN